



Part de chacun dans la vente d une maison

Par **bordes alain**, le **04/03/2017** à **16:58**

bonjour ,notre père est décéder en 2015 il possédait avec ma mère une maison qui va etre vendu ,c etait le seul bien que detenait mes parents ,nous sommes 2 frères et notre mère est agée de 84 ans ,il n a pas etait fait de testament,ni de don au dernier vivant ,pourriez vous me dire quelle sera le pourcentage que chacun recevra chez le notaire ? ma mère n habite plus cette maison.

je vous remercie de me repondre ,bonne journée.

Par **youris**, le **04/03/2017** à **17:54**

bonjour,
comme conjoint survivant votre mère disposait d'options pour la succession de son défunt mari.

Le conjoint survivant recueille, à son choix :

1°- soit l'usufruit de la totalité des biens existants.

2°- soit la pleine propriété du 1/4 de ces biens.

pour répondre il faudrait connaître l'option prise par votre mère.

salutations